



Grand Cahors
Service de l'Eau et de l'Assainissement
BP 80281
46005 CAHORS

Service Abonnés :
servicefacturationeau@grandcahors.fr
05.65.20.88.20
du lundi au vendredi 8h-12h/13h30-17h30
Permanence : 118 Rue Wilson
Les Mercredis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h
Urgence Technique :
8h-12h/13h30-17h30 : 08.00.46.00.00
soir et week-end : 06.85.30.72.32

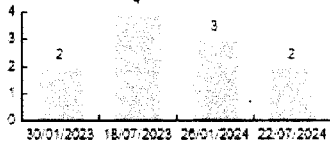
PAIEMENT PAR INTERNET :
cahorsagglo.fr "paiement en ligne"
IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 039088

REFERENCE FACTURE CI-CONTRE

Titre exécutoire en application de l'article L.. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Date limite de réclamation :
60 jours à réception de la facture

Historique de consommation



Référence à
rappeler

N° du contrat : 10 87 258
Titulaire : MME DENJEAN SIMONE

Adresse du
lieu desservi :

Rue Gustave Larroumet
Association SHIVA
46000 CAHORS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

0399-008885-0021-2

MME DENJEAN SIMONE
54 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

Référence facture : 2024-EA-00-16800
Facture réelle du 14/10/2024

Eau

Consommation du 26/01/2024 au 22/07/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

2 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00223 €

Consommation

Montants
4,46

Total de la facture

4,46

Paiement à 30 jours à réception

4,46 €

reçue le 01/07/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
10 87 258	14KA105824	15	22/07/2024	R	86			88	2
Consommation totale									2

Consommation facturée (m3)

2

Détail de votre facture	Prix année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				3,66	0,20	3,76
Part proportionnelle consommation eau	2024	2 m3	1,78000	3,56	0,20 (5.5%)	3,76
Organismes publics				0,66	0,04	0,70
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	2024	2 m3	0,33000	0,66	0,04 (5.5%)	0,70
Total de votre facture				4,22	0,24	4,46
Montant total à payer				4,22	0,24	4,46

Commentaires

Distribution de l'eau : Cette redevance (y compris le prélèvement sur la ressource en eau potable 0,058 € HT du m³ inclus) permet de rémunérer le prélèvement, le traitement, la distribution de l'eau, et le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Collecte des eaux usées (AC) : Cette redevance assise sur le volume d'eau consommé permet de couvrir les frais de fonctionnement du service (collecte et dépollution des eaux usées), le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Les redevances : prélèvement de la ressource, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte sont reversées par les services de l'eau et de l'assainissement collectif à l'Agence de bassin Adour-Garonne lui permettant d'apporter des concours financiers aux personnes publiques ou privées réalisant des actions relatives à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Consommation totale : Volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés (R) ou estimé (E).

REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Le présent règlement est accessible sur le site WWW.cahorsagglo.fr, ainsi qu'à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson 46000 CAHORS, et sur demande du souscripteur.

MODALITES DE PAIEMENT :

Nouveau Par Internet : Vous êtes invité à vous connecter à l'adresse électronique suivante : cahorsagglo.fr ou en cas d'indisponibilité du site sur www.payfilp.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre facture.

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) : Dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention JOIGNEZ UN RIB figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changées, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement à l'aide de l'enveloppe ci jointe adressé au centre d'encaissement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor public accompagné du talon et adressé au centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe retour ci jointe.

Par prélèvement automatique : C'est un mode de paiement simple et gratuit. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement pour les factures à venir, contactez le service de l'eau et de l'assainissement.

Bimestriallisation : C'est un mode simple de paiement permettant de régler ses factures annuelles d'eau par 6 prélèvements automatiques échelonnés tous les deux mois pairs. Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement pour l'année à venir, contactez le service facturation de l'eau et de l'assainissement.

Par virement au Service de Gestion Comptable de Cahors BIC : BDFEFRPPCCT IBAN : FR64 3000 1002 46C4 6300 0000 042

Grand CAHORS _ SERVICE EAU - SIRET : 20002373700105

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE EAU FR3Q200023737

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE ASST FR3C200023737